

Déposer votre candidature aux Grands prix de l'Innovation de la Ville de Paris 2009 pour la catégorie Propreté Urbaine :

Démarche à suivre

1. Lire attentivement le règlement des Grands prix de l'innovation de la Ville de Paris : (cf. document intitulé Règlement GP Propreté Urbaine 2009).
2. Décrire de manière détaillée votre projet (cf. document intitulé « plan de la description détaillée du projet ») dans un document PDF (max 15 pages).
3. Préparer votre CV détaillé sous format PDF et, s'il y a lieu, celui de vos partenaires.
4. Remplir le formulaire de candidature sur **innovation.paris.fr**
5. Joindre le ou les CV + la description détaillée de votre projet.
6. Vous recevrez un mail accusant réception de votre candidature. Merci de le conserver.

ATTENTION :

- *Votre dossier ne sera pris en compte que si il est complet.*
- *Seuls les documents PDF seront acceptés. L'ensemble des documents (formulaire + CVs + description détaillée du projet) ne peut excéder 8 Mo.*
- *Date limite de candidature : 3 juillet 2009*

Secrétariat Technique

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat technique sur dpe-com-doc@paris.fr

